



DECISION N° 00057 /D/CRCE/CIPM/2026 DU **22 MAY 2026** PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES ET LETTRE COMMANDE PASSES APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°00048/AONO/CRCE/CIPM/2026 DU 30 MARS 2026 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MINI-CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES DANS CERTAINS HOPITAUX DE DISTRICT DE LA REGION DU CENTRE EN TROIS (03) LOTS, LOT 01 : HOPITAL DE DISTRICT D'AKONOLINGA, LOT 2 : HOPITAL DE DISTRICT D'ESEKA ET LOT 3 : HOPITAL DE DISTRICT DE BOT-MAKAK.

=====

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la loi n°2024/020 du 23 décembre 2024 portant fiscalité locale ;
Vu la loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des Finances publiques ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
Vu l'arrêté n°00000110/A/MINDDEVEL du 24 décembre 2025 constatant l'élection du Président et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Centre à l'issue de la session de plein droit du Conseil Régional du Centre tenue le 16 décembre 2025 ;
Vu la Lettre-Circulaire n° 00001/PR/MINFI/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la Lettre-Circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
Vu la lettre-circulaire n°0001879/LC/MINFI du 31 décembre 2025 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisée, pour l'Exercice 2026 ;
Vu l'Avis d'Appel d'offres National Ouvert en Procédure d'urgence n°00048/AONO/CRCE/CIPM/2026 du 30 mars 2026 ;
Vu la proposition d'attribution formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session tenue le 13 mai 2026.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}. Les marchés objet de l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence n°00048/AONO/CRCE/CIPM/2026 du 30 mars 2026 relatif aux travaux de construction des mini-centrales photovoltaïques dans certains Hôpitaux de district de la Région du Centre en trois (03) lots, sont attribués conformément aux lots du dossiers d'appel d'offre ainsi qu'il suit :

Lot	Lieux	Soumissionnaires	Montants FCFA TTC	Délai d'exécution
1	Hôpital de district d'Akonolinga	GROUPEMENT T.E.S.T SARL & TAGUS DRONE	33 052 523	Six (06) mois
2	Hôpital de district d'Eséka	GROUPEMENT T.E.S.T SARL & TAGUS DRONE	101 320 763	Six (06) mois
3	Hôpital de district de Bot-Makak	GROUPEMENT T.E.S.T SARL & TAGUS DRONE	63 160 763	Six (06) mois

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP ;
- ✓ Président CIPM/CRCE ;
- ✓ SIGAMP/JA/CRCE ;
- ✓ GROUPEMENT T.E.S.T SARL & TAGUS DRONE ;
- ✓ Archive/Chrono.



Le Président du Conseil Régional,

Albert Esimi Erouma